

Fiche GT classe exceptionnelle

1. Bilan statistique**CPE****Répartition des candidatures par vivier et par échelon**

Echelon	1er vivier		poids 1er vivier	2ème vivier		poids 2ème vivier	3ème vivier	
	nombre	pourcentage		nombre	pourcentage		nombre	pourcentage
3	1	5%		4	12,90%		0	
4	6	26%		6	19,35%		0	
5	11	47%		10	32,26%		0	
6	5	21%		11	35,48%		28	
Total par vivier	23		42,59%	31		57,41%	28	
Total 2ers viviers			54					
TOTAL						82		

Poids des candidatures :

	Poids candidatures (2)		répartition entre les viviers	Promo 2017		Promo 2018	
	pourcentage	nombre		nombre	nombre	nombre	nombre
Vivier n° 1	34,07%	34%	25%	2,50	2	2,50	2
Vivier n°2	45,93%	46%	55%	5,50	6	5,50	6
Sous total 1&2	80%	80%	80%	8,00	8	8,00	8
Vivier n° 3 (hors 1&2)	20%	20%	20%	2,00	2	2,00	2
TOTAL	100%	100%	100%	10,00	10	10,00	10

Fonctions majoritaires des promus au titre du vivier 2 :

- Conseillers pédagogiques (40% en 2017 et 20 % en 2018)
- Référents coopération internationale (10% pour chaque année)
- Référents techniques et pédagogiques et animateurs de réseau (10% en 2018)
- Faisant fonction de directeur / directeurs de centre / responsable exploitation (10% en 2018)

PCEA**Répartition des candidatures par vivier et par échelon :**

Echelon	1er vivier		poids 1er vivier	2ème vivier		poids 2ème vivier	3ème vivier
3	5	5%		43	10,24%		0
4	5	26%		96	22,86%		0
5	22	47%		153	36,43%		0
6	21	21%		128	30,48%		28
Total par vivier		53	11,21 %	420		88,79 %	303
Total 2ers viviers		473					

Poids des candidatures par vivier :

	Poids candidatures (2)		répartition entre les viviers	Promo 2017		Promo 2018	
Vivier n° 1	8,96%	9%	12%	10,92	11	11,04	11
Vivier n°2	71,04%	71%	68%	61,88	62	62,56	62
Sous total 1&2	80%	80%	80%	72,80	73	73,60	73
Vivier n° 3 (hors 1&2)	20%	20%	20%	18,20	18	18,40	18
TOTAL	100%	100%	100%	91,00	91	92,00	92

Fonctions majoritaires des promus au titre du vivier 2 :

- Coordonnateurs de filière (55% en 2017 et 50% en 2018)
- Conseillers pédagogiques (22% en 2017 et 13% en 2018)
- Référents techniques et animateurs de réseau (16% en 2017 et 9% en 2018)
- Faisant fonction de directeur / directeurs de centre / responsable exploitation (9% en 2017 et 7% en 2018)

PLPA**Répartition des candidatures par vivier et par échelon :**

Echelon	1er vivier		poids 1er vivier	2ème vivier		poids 2ème vivier	3ème vivier
3	2	4,08%		43	13,56%		0
4	6	12,24%		75	23,66%		0
5	17	34,69%		89	28,08%		0
6	24	48,98%		110	34,70%		28
Total par vivier		49	13,39%	317	86,61%	271	
Total 2ers viviers		366					
TOTAL		637					

2ème vivier: 70 sur 317
au titre des fonctions de
direction (22%)

3ème vivier: 15 postulent
au titre du 1er vivier (5%)
et 105 au titre du 2ème
vivier (39%) dont 29 avec
des fonctions de
directeurs

Poids des candidatures par vivier :

	Poids candidatures (2)		répartition entre les viviers	Promo 2017		Promo 2018	
Vivier n° 1	10,71%	11%	15%	12,90	13	12,75	13
Vivier n°2	69,29%	69%	65%	55,90	56	55,25	55
Sous total 1&2	80%	80%	80%	68,80	69	68,00	68
Vivier n° 3 (hors 1&2)	20%	20%	20%	17,20	17	17,00	17
TOTAL	100%	100%	100%	86,00	86	85,00	85

Fonctions majoritaires des promus au titre du vivier 2 :

- Coordonnateurs de filière (40% pour chacune des années)
- Faisant fonction de directeur / directeurs de centre / responsable exploitation (20% pour chacune des années)
- Conseillers pédagogiques (14% en 2017 et 11% en 2018)
- Référents techniques et animateurs de réseau (15% en 2017 et 10% en 2018)

2. Bilan organisationnel

Un exercice complexe pour tous les acteurs :

- Retour en arrière difficile sur leur carrière pour les candidats, dossiers souvent incomplets, nouvel exercice à appréhender
- Une nouvelle procédure pour les chefs d'établissement, les SRFD et le bureau de gestion.

Des points d'amélioration :

- Qualité, sur la forme des dossiers de candidature
- Amélioration, fluidification et fiabilisation des circuits et de l'organisation entre tous les acteurs partie prenante du processus

3. Des propositions d'amélioration

a) Modification du dossier de candidature :

Une fiche de carrière déjà renseignée avec les fonctions fixées par l'arrêté et précisant, par fonction les justificatifs attendus.

L'agent renseignera, par type de fonctions exercées les périodes et la durée. En l'absence de justificatif, est attendue une attestation sur l'honneur sur papier libre expliquant cette absence et détaillant précisément les fonctions exercées.

Cette annexe sera ensuite visée par le chef d'établissement qui devra indiquer son avis (excellent,) et rédiger son appréciation circonstanciée.

b) Reprise des maquettes déjà élaborées pour 2017 et 2018

Recensement de tous les agents éligibles (à partir du 3^{ème} échelon de la HC).

Ajout d'une colonne sur la recevabilité des candidatures et les dates de départ à la retraite connues.

4. Proposition de calendrier

Il est proposé d'avancer la publication de la note avant les vacances de Noël afin de pouvoir recevoir les dossiers plus tôt au BE2FR, associer plus en amont l'IEA et tenir les CAP de fin juin.

Cf.document

5. Calcul du nombre de promotions

L'effectif du corps est considéré au 31 août de l'année au titre de laquelle le TA est établi pour calculer l'effectif du grade.

Nombre de promotions à prononcer = effectif maximal pour l'année en cours calculé au 31 août – nombre d'avancement prononcé au titre des années précédentes + places libérées par les départs constatés au 1^{er} septembre